

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

30 juillet 2009

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL DU "PRESBYTERE"

Choix du locataire :

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention (Monsieur Jean-Michel ESTEFFE) le Conseil Municipal,

Décide d'attribuer ce logement à Mademoiselle Marie ESTEFFE et Monsieur Christophe DAUGREILH à compter du 1er août 2009.

Montant du loyer :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer à **515 € par mois**, suivant avis du Service du Domaine en date du 23 juillet 2009 et de demander à Mademoiselle ESTEFFE et Monsieur DAUGREILH un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer soit **515 €**.

DIVERS

DEMANDE DE SUBVENTION :

Il est décidé à l'unanimité l'octroi d'une subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée (**305 €**) et les virements de crédits afférents.

VENTE TONDEUSE ETESIA:

Accord de l'assemblée pour la vente au plus offrant de la tondeuse accidentée ETESIA HD 124 soit **750 €**. Attribuée à Monsieur David DUVIAU.

INFORMATIONS

BATIMENTS COMMUNAUX :

-Monsieur Eric ZAMPROGNA, Maire Adjoint, en charge des bâtiments communaux fait le point sur les travaux en cours.

SITE INTERNET :

-Il sera opérationnel rapidement.

DEMANDE SOCIETE GAMA :

-De disposer des berges de l'Adour pour la réception organisée à l'occasion des journées portes ouvertes les 25 et 26 septembre prochain. Réponse favorable.

SUBVENTION D.G.E. 2009 :

-Le dossier déposé pour l'opération local chasse n'a pas été retenu.

P.L.U. VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR :

-Les modifications de ce document ont été validées.

TERRAIN COMMUNAL DE MARCIAC (32) :

-L'agriculteur qui le cultive désire l'acquérir. La SAFER du Gers traitera le dossier dans les prochaines semaines.

P.L.U. COMMUNAL :

-La commission Urbanisme du Conseil Municipal a retenu le cabinet URBACTIS parmi quatre candidats.

CONSEIL GENERAL :

-A transmis ses rapports d'activité et financier 2008.

LA POSTE :

-Pas de suite donnée à la proposition d'édition d'un timbre personnalisé, la mairie utilisant une machine à affranchir.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 06 août 2009.

Le Maire,
Francis DESBLANCS